# ANALYSE SYSTÉMIQUE, DÉONTOLOGIQUE ET SOCIOPOLITIQUE DU REPORTAGE « SANS BOULOT : TOUS FRAUDEURS? » DANS L'ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE BELGE

## 1. Introduction : La Tectonique des Plaques Médiatiques et Sociales

La diffusion, le vendredi 7 novembre 2025 sur RTL-TVI, du grand reportage intitulé **« Sans boulot : tous fraudeurs? »**, incarné par le journaliste vedette Christophe Deborsu, ne constitue pas un événement télévisuel isolé.1 Elle s'inscrit, au contraire, comme le point de cristallisation d'une série de tensions structurelles qui traversent la société belge : la crise de financement de l'État-providence, la polarisation politique entre une Flandre acquise aux thèses de l'activation et une Wallonie en reconversion industrielle, et enfin, la mutation douloureuse du modèle économique des médias traditionnels face à la concurrence numérique.

Ce document, d'une durée de 37 minutes, produit pour la chaîne privée leader en Belgique francophone, a immédiatement provoqué une déflagration dans l'espace public.1 Au-delà de son audience, c'est la nature même du traitement journalistique qui a interpellé, générant une vague de plaintes inédite auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et obligeant les plus hautes autorités politiques et morales du pays à se positionner.2 L'objet de ce rapport est de déconstruire, avec une rigueur académique et une neutralité axiologique, les mécanismes narratifs de ce reportage, d'évaluer sa conformité avec les canons de la déontologie journalistique belge, et d'analyser les répercussions politiques de sa diffusion dans le contexte critique de la mise en œuvre des réformes du gouvernement « Arizona ».

### 1.1. L'Objet Médiatique : Entre Information et Spectacle

Le positionnement éditorial du reportage est, dès son titre, ambigu. L'utilisation de la forme interrogative « Sans boulot : tous fraudeurs? » relève d'une technique de titraille éprouvée dans la presse tabloïd, connue sous le nom de loi de Betteridge, qui suggère une affirmation provocatrice tout en se protégeant derrière la ponctuation.1 Le synopsis officiel promet une « immersion brute » où Christophe Deborsu « rencontre ceux qui vivent des allocations sociales », partageant « leur quotidien, leurs difficultés, leurs stratégies et parfois leurs fraudes ».1

Cette promesse d'immersion « brute » est fondamentale pour comprendre la polémique. Elle sous-entend une absence de médiation, une vérité nue livrée au téléspectateur. Or, comme toute production télévisuelle, ce reportage est le fruit d'une construction, d'un montage, d'une sélection drastique des profils et d'un cadrage spécifique. Dans un paysage audiovisuel fragmenté, où RTL Play cherche à capter l'attention via des algorithmes recommandant des contenus polarisants tels que « Peut-on tous devenir mendiant? » ou « Les Belges sont-ils les plus racistes d'Europe? » 1, le reportage de société devient un produit d'appel, devant susciter l'émotion — indignation ou compassion — plutôt que la réflexion distanciée.

### 1.2. La Figure du Journaliste : Christophe Deborsu

L'analyse ne peut faire l'économie de la personnalité de l'enquêteur. Christophe Deborsu n'est pas un journaliste anonyme. Figure tutélaire de RTL-TVI, ancien de la RTBF, il est connu pour son style direct, parfois iconoclaste, et sa capacité à naviguer entre les deux communautés linguistiques du pays.4 Son passé, notamment ses interactions avec Bart De Wever et la N-VA, ou ses chroniques dans la presse flamande, lui confère une aura particulière de « traducteur » des réalités belges.4

Cependant, cette position est à double tranchant. Ses détracteurs, comme le chroniqueur Marcel Sel, ont par le passé souligné une certaine complaisance ou une instrumentalisation mutuelle avec la droite nationaliste flamande.4 Dans le cas présent, cette antériorité nourrit le soupçon : Deborsu importe-t-il, consciemment ou non, une grille de lecture flamande (responsabilisation individuelle, chasse aux abus) dans le débat wallon? Sa méthode, faite d'interpellations directes et de mises en scène de soi, déplace le centre de gravité du reportage du sujet (les chômeurs) vers l'interaction (le journaliste face aux chômeurs), modifiant la nature de l'information produite.

## 2. Déconstruction Narrative et Analyse de Contenu

L'analyse sémiotique et narrative du reportage révèle des choix de mise en scène qui ont directement alimenté les accusations de stigmatisation et de manque de nuance. Le reportage ne se contente pas de documenter ; il scénarise la précarité et la fraude selon des archétypes précis.

### 2.1. La Séquence « Jacqueline » : La Construction de l'Indignité

Le pivot émotionnel et polémique du reportage réside dans la séquence consacrée à « Jacqueline » (prénom d'emprunt ou réel, l'anonymisation étant contestée). Cette séquence agit comme une preuve par l'exemple de la thèse implicite du reportage : l'existence d'un chômage volontaire confortable.

#### 2.1.1. Analyse du Verbatim et de la Mise en Scène

Dans cet échange tendu, Christophe Deborsu confronte une ancienne vendeuse qui révèle posséder un diplôme d'employée de bureau bilingue. La dynamique de l'interview est celle d'un interrogatoire moral. À la suggestion de reprendre le travail, la réponse de l'interviewée est sans équivoque : « Non non non, ça fait trop longtemps... je ne me vois pas recommencer à me lever tôt ».5 Elle ajoute une conditionnalité perçue comme arrogante par le grand public : « Donnez-moi un bureau avec un ordinateur ».5

La voix off, ou le commentaire du journaliste, vient sceller le jugement en exposant la comptabilité du ménage : 1 400 € d'allocations (mutuelle/chômage) pour elle, cumulés à la « bonne pension » du mari, soit un total de 3 000 € nets pour le couple.5

#### 2.1.2. Effets de Cadrage (Framing)

Cette séquence opère un cadrage dévastateur par plusieurs mécanismes :

1. **L'Essentialisation :** En isolant ce témoignage, le reportage suggère, par métonymie, que ce cas particulier est représentatif d'une réalité plus large. Jacqueline devient le visage du « profiteur », occultant les réalités statistiques de la pauvreté.
2. **L'Occultation des Causes Structurelles :** À aucun moment le reportage n'explore les raisons profondes de ce refus (dépression, obsolescence des compétences, conditions de travail antérieures dégradées). Le refus est présenté comme un caprice (« se lever tôt ») et non comme une incapacité ou une souffrance.
3. **Le Contraste Économique :** La mention des 3 000 € nets vise à activer un sentiment d'injustice relative chez le travailleur précaire ou la classe moyenne inférieure, dont les revenus peuvent être équivalents pour un travail pénible. C'est un ressort classique du populisme fiscal : dresser le travailleur pauvre contre l'inactif assisté.

### 2.2. La Misère comme Spectacle : Le Cas de Logan et Thomas

En contrepoint, le reportage suit Logan et Thomas, deux mendiants à Namur. Si l'intention affichée est de montrer la réalité crue de la rue (14 000 sans-abri en Wallonie 6), le traitement narratif verse dans le sensationnalisme. Les teasers évoquent des « incroyables retournements de situation » et un « ébranlement des certitudes ».6 Ce vocabulaire, emprunté à la téléréalité, transforme des trajectoires de vie tragiques en rebondissements scénaristiques. La critique porte ici sur la dignité : ces individus sont-ils des sujets d'enquête ou des personnages au service d'une dramaturgie?

### 2.3. Les Accusations de Manipulation au Montage

Les plaintes déposées au CSA et les analyses critiques soulèvent des problèmes techniques graves touchant à l'intégrité de l'information.1

* **Dénaturation des propos :** Des témoins ou leurs proches affirment que le montage a supprimé les contextes explicatifs, ne gardant que les phrases chocs.
* **Anonymisation défaillante :** Le floutage insuffisant ou la non-altération des voix auraient permis l'identification de certains témoins dans leur environnement local (Verviers, Namur), les exposant à des représailles sociales ou administratives (« jetée en pâture »).7 Dans une ville de taille moyenne comme Verviers, secouée par le reportage 8, l'anonymat télévisuel est souvent illusoire.

## 3. Le Contexte Politique et Législatif : L'Ombre de la Réforme « Arizona »

Il est impossible d'analyser la portée de ce reportage sans le placer dans le calendrier politique belge de l'automne 2025. La Belgique est alors gouvernée par la coalition « Arizona » (MR, N-VA, Les Engagés, Vooruit, CD&V), qui a fait de la réforme du marché du travail sa priorité absolue.

### 3.1. La Fin de l'Exception Belge : La Réforme du Chômage de 2026

La Belgique était historiquement l'un des rares pays à octroyer des allocations de chômage illimitées dans le temps. La réforme portée par le gouvernement Arizona met fin à cette exception, avec un calendrier d'application qui coïncide avec la diffusion du reportage. Le reportage apparaît ainsi comme une justification médiatique d'une décision politique impopulaire.

Le tableau ci-dessous synthétise le calendrier des exclusions prévu par la réforme, tel qu'il se dessine au moment de la diffusion 9 :

| **Vague** | **Date d'Effet** | **Public Cible Concerné** | **Mécanisme d'Exclusion** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Vague 1** | Janvier 2026 | Envoi des lettres d'avertissement | Notification administrative massive par l'ONEM via eBox/Postal. |
| **Vague 2** | 1er Mars 2026 | Chômeurs 3ème période (8-20 ans de chômage) | Fin pure et simple du droit aux allocations. |
| **Vague 3** | 1er Avril 2026 | Chômeurs 3ème période (< 8 ans de chômage) | Fin du droit. Populations souvent plus jeunes ou aux carrières hachées. |
| **Vague 4** | 1er Juillet 2026 | Chômeurs en 2ème période (Forfaitaire) | Durcissement des conditions de maintien. |
| **Vague 6** | 1er Juillet 2027 | Chômeurs 1ère période (> 5 ans passé prof.) | Réduction de la durée d'indemnisation initiale. |

### 3.2. L'Intersection avec la Santé et les Pensions

La réforme ne touche pas que le revenu direct. Comme le souligne une intervention parlementaire citée dans les snippets, la perte du statut de chômeur entraîne potentiellement la perte de la qualité de titulaire de soins de santé (assurance maladie-invalidité).10

* **Le Risque Sanitaire :** Sans démarche proactive (souvent difficile pour des publics désocialisés), les exclus du chômage risquent de perdre leur couverture mutuelle. Le reportage, en montrant des profils « débrouillards » ou « fraudeurs », occulte cette vulnérabilité extrême.
* **La Réforme des Pensions :** En parallèle, le gouvernement a durci les conditions d'accès à la pension anticipée (voir 11 pour les bonus/malus par année de naissance). Ce double étau (chômage plus court, pension plus tardive) crée un sentiment d'angoisse sociale que le reportage exacerbe en suggérant que le système est, malgré tout, trop généreux.

### 3.3. L'Accusation de « Préparation d'Artillerie »

La critique politique la plus virulente, formulée notamment par Paul Magnette (PS), est que ce reportage « prépare l'opinion à un durcissement majeur ».7 En psychologie politique, cela relève du concept de **« Priming »** (amorçage). En saturant l'espace médiatique d'images de fraudeurs quelques semaines avant l'envoi des lettres d'exclusion (janvier 2026), le reportage rend l'opinion publique plus réceptive, voire favorable, aux mesures de rigueur. Si « tout le monde fraude », alors la sanction collective devient moralement acceptable. Le timing est jugé « tout sauf anodin » 7, suggérant une collusion objective, sinon concertée, entre l'agenda médiatique de RTL (groupe privé) et l'agenda politique de la coalition de droite.

## 4. Cartographie des Réactions : Une Fracture Politique et Communautaire

La réception du reportage a agi comme un révélateur des clivages idéologiques belges, redessinant les frontières entre les partis de gouvernement et l'opposition, mais aussi entre les communautés.

### 4.1. Le Parti Socialiste (PS) : La Défense du Modèle Social

Paul Magnette, président du PS, a investi le sujet avec gravité. Pour le PS, en recul électoral face au PTB et exclu du gouvernement fédéral, il s'agit d'une opportunité de se réancrer à gauche.

* **Analyse du Discours :** Magnette qualifie le reportage de « miroir tendu sur les fractures de notre société » et dénonce une « instrumentalisation politique de la pauvreté ».7 Il ne se contente pas de critiquer la forme, mais attaque le fond idéologique : la « diabolisation des profiteurs » est pour lui le prélude à la destruction de la solidarité.7
* **Stratégie :** En attaquant Deborsu, Magnette attaque indirectement Georges-Louis Bouchez (MR) et Bart De Wever (N-VA), les architectes de la réforme, sans les nommer directement. Il tente de délégitimer la réforme en délégitimant sa justification médiatique.

### 4.2. Le PTB (Parti du Travail de Belgique) : La Contre-Attaque de Classe

Raoul Hedebouw, porte-parole du PTB, adopte une posture plus offensive et concrète. Sa réaction se déploie sur deux axes :

1. **Le Déni de Représentativité :** Hedebouw pointe l'absence de figures du prolétariat souffrant. Il évoque l'exemple manquant de la « femme de ménage au dos cassé » ou du travailleur de nuit usé, pour qui le chômage ou la maladie ne sont pas des choix mais des fatalités physiques.12 Il accuse Deborsu d'avoir opéré un tri sélectif (« focus ») pour valider une thèse préconçue.
2. **Le Recadrage vers la Fraude Fiscale :** Utilisant une rhétorique populiste de gauche, il met en balance la fraude sociale (souvent de survie) et la fraude fiscale (d'accumulation). « J'espère qu'il fera la semaine prochaine un beau reportage sur la fraude fiscale des super-riches ».12 Il souligne également l'indécence de l'écart entre les allocations (1 011 €) et les salaires des députés (5 000 €), qualifiant la situation de « scandaleuse ».13

### 4.3. Le Mouvement Réformateur (MR) et la Droite : La Validation par le Réel

Du côté du MR et des partis de la coalition Arizona, la réception est diamétralement opposée. Sans nécessairement endosser chaque séquence, la ligne politique défendue par Georges-Louis Bouchez trouve dans ce reportage une validation empirique.

* **L'Argument de la Pénurie :** Face aux critiques sur la dureté de la réforme, la droite avance les chiffres : 70 000 postes vacants dans l'industrie, des taux d'emploi trop faibles en Wallonie.14 Pour eux, le reportage montre qu'il existe des « réserves de main-d'œuvre » qui refusent l'emploi par calcul.
* **La Rupture du Tabou :** Christophe Deborsu est perçu comme celui qui ose montrer ce que la gauche cache par clientélisme. Sa défense (« Je n'ai fait qu'exposer ce que certaines personnes ont bien voulu me montrer » 5) est reprise comme un étendard de la liberté d'expression face au « politiquement correct » de gauche.

### 4.4. La Dimension Communautaire (Flandre vs Wallonie)

Le reportage, bien que diffusé en français, a des résonances flamandes. La N-VA et la presse flamande utilisent régulièrement ce type de narratif pour justifier la fin des transferts Nord-Sud. En montrant une Wallonie qui « fraude » et « refuse de se lever tôt », RTL-TVI (média belge francophone mais propriété d'un groupe international) valide involontairement les stéréotypes flamands sur le « Wallon paresseux ». Cela explique la sensibilité extrême des réactions en Wallonie, où le reportage est vécu comme une trahison interne ou une forme d'auto-flagellation publique (« Wallonia Bashing »).5

## 5. Analyse Juridique et Déontologique : Le Choc des Institutions

L'ampleur de la controverse a rapidement dépassé le cadre de la critique télévisuelle pour devenir une affaire juridico-administrative complexe, mettant en lumière les failles du système de régulation belge.

### 5.1. L'Avalanche de Plaintes au CSA

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a été submergé. Plus d'une centaine de plaintes ont été enregistrées en quelques jours.2 L'instruction s'est ouverte sur la base de l'article 2.4-1 du décret du 4 février 2021.2

* **L'Article Clé :** Cet article interdit les programmes incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence fondés sur plusieurs critères protégés.
* **L'Innovation Juridique :** Le critère invoqué ici est la **« condition sociale »** et l'**« origine sociale »**. C'est un point crucial. Si le CSA (ou le CDJ) reconnait que le reportage incite à la haine contre les chômeurs en tant que groupe social, cela créerait une jurisprudence majeure. Jusqu'ici, la discrimination était surtout jugée sous l'angle racial, religieux ou sexuel. Reconnaître la « chômeur-phobie » comme une infraction légale changerait la donne pour les médias.

### 5.2. Le Conflit de Compétence CSA / CDJ : Une Paralysie Temporaire?

Une complexité procédurale, révélée par les snippets, entrave l'action immédiate du régulateur.2

* **Le Mécanisme de Suspension :** Le CSA a dû suspendre son analyse pour 90 jours (renouvelables) dans l'attente de l'avis du Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ).
* **La Jurisprudence du Conseil d'État :** Selon une interprétation récente du décret du 30 avril 2009, le CSA et le CDJ ne peuvent pas sanctionner deux fois les mêmes faits (principe *non bis in idem*). Si le CDJ rend un avis sur le volet déontologique, cela « épuise » la compétence du CSA sur le volet légal pour les aspects couverts par la déontologie.
* **Conséquence :** Cette situation crée une zone d'incertitude. Le CDJ, organe d'autorégulation composé de journalistes et d'éditeurs, n'a pas le pouvoir de sanction financière (amendes) que possède le CSA. Si le dossier reste bloqué au CDJ, RTL pourrait échapper à une lourde amende administrative, se contentant d'un blâme moral (« avis muré »). Cela pose la question de l'efficacité de la régulation face aux dérives médiatiques majeures.

### 5.3. Le Code de Déontologie à l'Épreuve

L'avis du CDJ devra trancher sur plusieurs articles du Code de déontologie journalistique belge (2013) :

1. **Article 1 (Recherche de la vérité) :** Le montage et le titre respectent-ils la vérité des faits ou la distordent-ils par généralisation?
2. **Article 25 (Respect de la dignité et vie privée) :** L'exposition de personnes vulnérables (« Jacqueline », les mendiants) porte-t-elle atteinte à leur dignité? L'anonymisation était-elle suffisante?
3. **Article 3 (Distinction information/opinion) :** Le reportage mélange-t-il les faits observés et l'opinion implicite du journaliste (via ses questions orientées et ses commentaires)?

Des précédents existent. Le CDJ a déjà épinglé RTL-TVI pour des teasers stigmatisants (« Les Belges sont-ils les plus racistes? »).16 Une récidive sur le thème des chômeurs pourrait aggraver la position éthique de la chaîne.

### 5.4. La Précarité Journalistique comme Facteur Explicatif

L'Association des Journalistes Professionnels (AJP) pointe régulièrement la dégradation des conditions de travail chez RTL (plans sociaux, recours aux pigistes, coupes budgétaires).17

Cette précarité a un impact direct sur la qualité. Une enquête nuancée sur le chômage demande des semaines de terrain, de l'analyse de données, du temps. Un reportage « immersion » basé sur quelques témoignages chocs est plus rapide et moins coûteux à produire. L'AJP suggère ainsi que la faute incombe moins à Deborsu qu'au système de production de l'information « low cost » et « high impact » privilégié par les directions de chaînes privées.

## 6. Analyse Sociologique : Fabriquer le Consentement par l'Image

Au-delà du droit et de la politique, ce reportage est un objet sociologique puissant. Il participe à la construction des représentations mentales collectives.

### 6.1. La Figure du « Mauvais Pauvre »

Historiquement, la société distingue les « pauvres méritants » (invalides, veuves, travailleurs accidentés) des « pauvres indignes » (oisifs, vagabonds). Le reportage de Deborsu réactive brutalement cette distinction médiévale. En se focalisant sur la fraude et le refus de travail, il transforme la victime économique en coupable moral.

Cette figure du « mauvais pauvre » est essentielle pour légitimer la transition de l'État-providence (Welfare State) vers l'État social actif (Workfare State). Si le chômage est une question de volonté individuelle (« se lever tôt ») et non de conjoncture économique, alors la réduction des allocations devient une mesure de « pédagogie » et non de cruauté.

### 6.2. La Rupture de la Solidarité Intragénérationnelle

Le reportage joue aussi sur les fractures internes au monde du travail. En opposant implicitement ceux qui travaillent dur pour des salaires modestes et ceux qui « profitent » du système avec des revenus cumulés (le couple à 3 000 €), il mine le consentement à l'impôt et à la solidarité nationale. C'est ce que les plaignants identifient comme une « incitation à la haine » : dresser les travailleurs pauvres contre les chômeurs empêche toute alliance de classe (telle que souhaitée par le PTB ou les syndicats) et favorise l'agenda libéral.

## 7. Bilan Critique de la Qualité Journalistique

En synthèse, comment évaluer la qualité professionnelle de ce reportage au regard des standards du métier?

### 7.1. Les Manquements Identifiés

* **Déficit de Contextualisation :** L'absence de données macro-économiques (pénurie d'emploi réelle vs postes vacants, taux de pauvreté) est le défaut majeur. Le micro-trottoir est érigé en sociologie.
* **Biais de Sélection (Cherry-picking) :** Choisir le cas le plus caricatural (« Jacqueline ») pour illustrer un phénomène complexe est une faute méthodologique si elle n'est pas contrebalancée par d'autres profils.
* **Sensationnalisme :** Le titre, la musique, le montage dramatisant (« retournements de situation ») éloignent le produit du journalisme d'information pour le rapprocher du divertissement.

### 7.2. Les Éléments de Défense

* **L'Accès au Réel :** Deborsu a le mérite d'aller sur le terrain, là où beaucoup de journalistes commentent des dépêches. Il donne la parole à des invisibles, même si cette parole est ensuite cadrée.
* **La Liberté de Ton :** Le journalisme ne doit pas être aseptisé. Montrer la fraude, si elle existe, fait partie du devoir d'informer, même si cela choque. La question est celle de la proportion, pas de l'existence.

## 8. Conclusion et Perspectives

Le reportage **« Sans boulot : tous fraudeurs? »** marque une date charnière dans l'histoire des médias belges. Il ne s'agit pas d'un simple dérapage, mais de l'aboutissement d'une logique médiatique soumise à la dictature de l'audience et d'une logique politique de durcissement social.

En novembre 2025, alors que des milliers de Belges s'apprêtent à recevoir leur lettre d'exclusion du chômage, RTL-TVI a choisi de diffuser un contenu qui, objectivement, facilite l'acceptation sociale de cette exclusion. Que cela relève d'une stratégie concertée ou d'une convergence d'intérêts opportuniste (le buzz pour la chaîne, la validation idéologique pour le gouvernement), le résultat est le même : une fragilisation accrue des plus précaires et une polarisation renforcée de l'opinion publique.

L'avenir de ce dossier se jouera au Conseil de Déontologie Journalistique. Sa décision sera scrutée non seulement par les médias, mais par l'ensemble du monde politique. Une condamnation ferme pourrait imposer un retour à plus de rigueur et de nuance dans le traitement de la pauvreté. Une absolution au nom de la liberté éditoriale ouvrirait la voie à une « Fox-Newsisation » décomplexée du paysage audiovisuel belge francophone, où l'opinion prime sur le fait et l'émotion sur l'analyse.

### Annexes : Données de Synthèse

#### Tableau 1 : Réactions Politiques Comparées

| **Acteur Politique** | **Position Clé** | **Citation Emblématique** | **Cible de la Critique** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Paul Magnette (PS)** | Condamnation morale et systémique | « C'est un miroir tendu sur les fractures de notre société... une instrumentalisation de la pauvreté » 7 | Le reportage et la réforme Arizona (implicitement). |
| **Raoul Hedebouw (PTB)** | Contre-attaque de classe | « J'espère qu'il fera la semaine prochaine un beau reportage sur la fraude fiscale des super-riches » 12 | L'asymétrie du traitement médiatique (Pauvres vs Riches). |
| **Christophe Deborsu** | Défense de la liberté journalistique | « Je n'ai fait qu'exposer ce que certaines personnes ont bien voulu me montrer » 5 | Les critiques accusés de déni de réalité. |

#### Tableau 2 : Chronologie de la Procédure de Régulation

| **Étape** | **Date / Période** | **Action** | **Impact Juridique** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Diffusion** | 7 Nov 2025 | Diffusion RTL-TVI et RTL Play | Début de la prescription. |
| **Plaintes** | 8-12 Nov 2025 | > 100 plaintes reçues au CSA | Saisine du Secrétariat d'Instruction. |
| **Instruction** | Nov 2025 | Ouverture dossier art. 2.4-1 (Discrimination condition sociale) | Qualification de l'infraction potentielle. |
| **Suspension** | Nov 2025 | Renvoi vers le CDJ (90 jours) | Application jurisprudence Conseil d'État. |
| **Décision CDJ** | Fév/Mars 2026 (Est.) | Avis sur la déontologie | Si avis rendu, CSA dessaisi du volet légal. |

#### Sources des citations

1. Sans boulot : tous fraudeurs ? en replay sur RTL play: rediffusion gratuite en streaming, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.rtlplay.be/rtlplay/sans-boulot-tous-fraudeurs~bec69040-377d-4164-9c8f-2faa77e0d576>
2. Sans boulot, tous fraudeurs ? Le CSA est saisi d'un grand nombre de plaintes, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.csa.be/172576/sans-boulot-tous-fraudeurs-le-csa-est-saisi-dun-grand-nombre-de-plaintes/>
3. Je vous dérange - RTL Info, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.rtl.be/372680/free-tags/je-vous-derange>
4. Deborsu, un plat qui se mange droit. - Un blog de Sel, consulté le janvier 18, 2026, <http://oldblog.marcelsel.com/marcelsel/deborsu-un-plat-qui-se-mange-droit.html>
5. The Deborsu Controversy: Jacqueline's Shocking Admission (Reaction) - YouTube, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.youtube.com/watch?v=lRYl5XODP9I>
6. Je vous dérange - Vidéo Dailymotion, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.dailymotion.com/video/x9crqka>
7. The Deborsu Affair: The report that divided Belgium (5% fraud vs. 50% forgotten) - YouTube, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.youtube.com/watch?v=HnlNAn_yB-8>
8. Verviers secouée par un reportage choc sur les bénéficiaires sociaux | Vedia, consulté le janvier 18, 2026, <http://www.vedia.be/info/verviers-secouee-par-un-reportage-choc-sur-les-beneficiaires-sociaux/209849>
9. Réforme de l'assurance chômage - ONEM, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.onem.be/reforme-de-la-reglementation-du-chomage>
10. INTEGRAAL VERSLAG COMPTE RENDU INTÉGRAL Commissie voor Sociale Zaken, Werk en Pensioenen Commission des Affaires sociales, de l - Kamer van Volksvertegenwoordigers, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.dekamer.be/doc/CCRI/pdf/56/ic235.pdf>
11. Réforme des pensions 2025–2029 | Service fédéral des Pensions - sfpd.fgov.be, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.sfpd.fgov.be/fr/changements/reforme-des-pensions/>
12. Raoul Hedebouw reageert op RTL-reportage over misbruik uitkeringen - YouTube, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.youtube.com/watch?v=Izy1Mf8ZxQ0>
13. Chasse aux chômeurs : « Mon coeur ne saigne pas, il se révolte » - YouTube, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.youtube.com/watch?v=TUCVY7Ma9aM>
14. “If we give our country a little political stability, the machine will start up again” - YouTube, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.youtube.com/watch?v=s__6EyA-RlI>
15. Le documentaire de Deborsu n'est pas anti-wallon, il est contre l'oisiveté - DaarDaar, consulté le janvier 18, 2026, <https://daardaar.be/rubriques/travail-sante/le-documentaire-de-deborsu-nest-pas-anti-wallon-il-est-contre-loisivete/>
16. Réunion de décembre au CDJ : 3 plaintes partiellement fondées (La Libre, TV Lux & RTL-TVi (Instagram)) | Association des journalistes professionnels, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.ajp.be/reunion-de-decembre-au-cdj-3-plaintes-partiellement-fondees-la-libre-tv-lux-rtl-tvi-instagram/>
17. RTL : les pigistes maltraités par une restructuration qui ne dit pas son nom, consulté le janvier 18, 2026, <https://www.ajp.be/rtl-les-pigistes-maltraites-par-une-restructuration-qui-ne-dit-pas-son-nom/>
18. N°224 - Association des journalistes professionnels, consulté le janvier 18, 2026, <http://www.ajp.be/telechargements/dossiers/224_dossier.pdf>